

PV Réunion du Comité Exécutif du samedi 05 décembre

Une réunion du Comité Exécutif (CE) du VRAF s'est tenue le samedi 05 décembre 2015 à Paris.

NOTA : l'hébergement pour la nuitée du samedi au dimanche a été supporté par le VRAF.
Tous les autres frais (notamment nourriture, boisson et transport) sont restés à charge des participants.

Étaient présentes, en tant que membres du Comité Exécutif, les personnes physiques suivantes :

- | | |
|--|--|
| - M ^{elle} Élisée PFENDER-DELUBAC | Vice présidente |
| - M ^{me} Corinne CACCIAGUERRA | Trésorière |
| - M. Patrice CHABOT | Secrétaire |
| - M. Pierre GARNIER | Co-responsable de la région Nord-Ouest |
| - M. Christophe RABIN | Co-responsable de la région Nord-Ouest |
| - M. Maxime VERON | Responsable de la région Nord-Est |
| - M. Jean-Pascal FERRAND | Responsable de la région Sud-Ouest |
| - M. Éric CACCIAGUERRA | Responsable de la région Sud-Est |

Ont été excusés :

- | | |
|----------------------|-----------|
| - M. Richard POTTIER | Président |
| - M. Vincent LAHAYE | Webmaster |

La vice-présidente a ouvert la séance à 09h50 et l'a clôturée à 18h15, avec une pause repas de 12h30 à 14h30.

Préambule de la vice-présidente :

- L'indisponibilité du Président ne pose aucun problème et est prévue dans nos documents officiels. Elle n'influe en aucun cas sur l'organisation la rencontre Internationale de 2018.
- Après 2 années de fonctionnement riches en évènement, la poursuite des activités du VRAF sera axée sur la réorganisation de l'association.
A cet effet, les Statuts, Charte et Règlement Intérieur vont être remaniés.
- La nouvelle responsable de la boutique du VRAF est M^{me} Marie CASTILLON (Orion)
Ses seuls suppléants seront le Président, la vice-présidente et la trésorière.

Ces décisions ont été validées à l'unanimité des membres présents.

Points discutés :

1/ Étude des comptes-rendus des Assemblées Générales Régionales :

- Le VRAF n'a reçu aucune somme liée à la trésorerie du VOCF.
Pour toute question, merci de vous adresser à M. ou M^{me} KUNZ.
- Forum :
 - o Réorganisation pour plus de clarté. (mise en place février/mars 2016).
 - o Mise en place d'une lettre d'information mensuelle du CA.
 - o La modération sera plus stricte afin d'éviter des dérives qui desservent le but de cet outil.
Définition de phrases types pour le remplacement des *posts* sujets à caution
 - Supprimé car risque de polémique
 - Supprimé car hors sujet
 - Supprimé car contraire à l'esprit de l'association
 - o La consultation gratuite pour un postulant est ramenée à un mois (contre deux actuellement)
 - o L'accès des nouveaux adhérents est limité à certaines rubriques pendant la période probatoire.
 - o Création d'une partie réservée aux coordonnées des responsables à contacter.
 - o Recentrage sur sa raison d'être, la moto en général, et nos Vulcan en particulier.
 - o Les *posts* « Info du bureau national » seront bloqués

- Rencontre pour le nouvel an : du ressort du Responsable de région.
- Assemblées Générales Régionales : principe maintenu
- Statuts des adhérents : principe maintenu.

2/ Le Conseil de Discipline :

La notion de Conseil de Discipline telle que définie actuellement est abandonnée. Sauf cas de radiation définitive, le Comité d'Administration gèrera lui-même tout mauvais comportement au sein de l'association.

3/ Le Comité d'Administration :

- Le Comité Exécutif, afin d'être en conformité avec la législation, sera désormais appelé Comité d'Administration (ci-après appelé CA).
Il est composé du Président, de la vice-présidente, de la trésorière, du secrétaire, du webmaster et des responsables de régions.
- M. Michel PETER, trésorier adjoint, a quitté ses fonctions et ne fait plus partie du CA.
- Le responsable de la boutique ne fait pas partie du Conseil d'Administration.
- En cas de sortie du CA, aucun statut particulier ne sera accordé aux membres fondateurs de l'association.
- Les décisions seront prises à la majorité des membres présents, sans procuration.
En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante.

4/ Nomination des Officiers :

Nommés pour une tâche précise, leurs désignation est revue chaque année par la CA lors de sa réunion de fin d'année.

- Pour 2016, sont nommés « Officier » les personnes suivantes :
 - M. Philippe MEUNIER (Minos16) Photographe
 - M. Michel PIERREL (Michel45) Sécurité
 - M^{me} Marie CASTILLON (Orion) Boutique
- Les officiers précédents, à savoir M. François ÉLISABETH (BanditRider) et M. Pascal BOESCH (Paboe) ne sont pas reconduits et devront restituer leur patch au CA.

5/ Trésorerie

- Approbation de l'exercice fiscal 2015.
- Définition des cotisations 2016 : Le CA a décidé une augmentation de 2,5€ sur chaque cotisation.
 - Membre de droit : 22,50€ / passager 12,50€
 - Sympathisant : 27,50€ / passager 17,50€
- Le prix du patch dorsal (Couleurs) est fixé à 35€
- Définition calendaire à compter du 1^{er} septembre 2015 : le prix de la première année d'adhésion est fixé au prorata, les cotisations suivantes couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Les personnes inscrites depuis septembre 2015 et ayant déjà réglé leur cotisation annuelle complète régleront, en fin d'année 2016, la somme prorogeant leur cotisation jusqu'à janvier 2017. Soit de un à quatre mois.
- Sorties « tarifées » : (l'organisateur prévoit tout et majore légèrement le prix, le bénéfice étant reversé au VRAF)
Le principe est validé

6/ Calendrier prévisionnel :

- 2017 : Rencontre nationale en région Sud-Ouest
- 2018 : Rencontre Internationale
- 2019 : Rencontre nationale en région Nord-Est

7/ Boutique

- Les patches de numéro de membre VRAF actuellement en circulation ne sont pas agréés par le CA. Une étude puis un sondage vont être effectués auprès des adhérents afin de définir un modèle validé par le CA. Ce modèle sera publié sur le Forum. La réalisation et l'achat de ce patch restera à la charge des membres qui le désirent.
- Tout autre patch en rapport avec le VRAF devra avoir reçu l'aval du CA et, le cas échéant, sera vendu par le biais de la boutique.
- Projets :
 - o T-Shirt coupe « femme » à 20€
 - o T-Shirt pour la rencontre nationale à 20€
 - o Drapeau
 - o La création d'une mascotte n'est pas retenue.

7/ CNIL : aucune contradiction relevée

8/ VOCF : poursuite du paiement des droits de domaines pour 2016.

Ceci afin d'éviter l'utilisation de ce nom pour la création d'un site ou d'un forum

9/ Création de « groupes de travail » pour l'internationale 2018

- Ces groupes seront constitués d'un ou plusieurs adhérents, sous la responsabilité du Responsable de Région. Leur action sera strictement encadrée par une « lettre de mission » éditée par le CA. Sont pour l'instant retenus :
 - o M. Michel PETER (Papy68) pour les *roadbook*
 - o M. xxx (Saky) pour le logo

9/ Divers :

- Cadeau destiné au Président du VROC Italie pour l'internationale 2016 :
 - o Chope en verre avec gravure type « France Italie // Internationale 2016 »
- Décision de publier un résumé succinct de la raison ayant abouti au bannissement temporaire de Bigoudin :
 - o Signature contrat sans aval du CA
 - o Obligation de paiement de 4484€ + 0,75% d'intérêts par mois (33,63€) à compter d'octobre.
 - o Risque de fermeture de l'association car le solde bancaire actuel est de 3949,90€
- Création d'un modèle de tatouage pour l'Internationale 2018
- Textes d'ouverture du forum à remanier (pas de mention VOCF)
- Modification Statuts / Règlement Intérieur
 - o Président élu par le CA
 - o Possession moto custom